

C'est pour quand, le vélo sans barrières dans l'agglomération de Rouen ?



Sous le pont Flaubert, 10 mètres avant la fin de la piste cyclable, 2 barrières bloquent le passage des vélos. Pourquoi ? Mystère... Photo Yves B.

Les actions de SABINE pour les double-sens cyclables

Notre rappel de la loi aux maires :

Le 20 février dernier, nous avons envoyé un courrier aux 70 communes de la CREA. Nous alertons les maires sur les nouvelles dispositions du code de la route concernant les rues à sens unique dans les zones limitées à 30 km / heure. Elles sont maintenant autorisées à double sens pour les vélos. Le panneau sens interdit doit être complété du panneau "sauf cycle".

Qu'ont-ils fait ?

En l'absence de réponses des maires (sauf Bois-Guillaume et Sotteville), SABINE a enquêté par téléphone pour faire le constat des dispositions adoptées.

Aux dernières nouvelles, malheureusement, les communes de Petit-Quevilly et Petit-Couronne ont pris des arrêtés interdisant la circulation des cyclistes à contre-sens de la circulation automobile !

Au Petit-Quevilly, l'interdiction est motivée par l'étroitesse des rues. Nous avons vérifié sur le terrain. La majorité de ces voies fait plus de 3,50 m de large, ce qui est grandement suffisant pour permettre le croisement d'une voiture et d'un vélo. Rappelons que la vitesse y est limitée à 30 km/h.

Photo ville Grand-Quevilly

Le recours gracieux

Bien que le maire de Petit-Quevilly annonce, dans le journal "En direct de Petit-Quevilly" de septembre 2010 : "Étendre la circulation cycliste, y compris dans les zones 30, est un objectif majeur..." il a pris un arrêté qui va dans le sens contraire !

Face à cette situation, Sabine a adressé un recours pour que cet arrêté soit retiré.

Quelques points positifs...

Depuis 2009, la ville de Rouen a réalisé de nombreux double-sens cyclables tant rive droite que rive sud. Au Grand-Quevilly, 2 double-sens cyclables ont été autorisés, sur les allées Louise-Michel et Flora-Tristan.

